



DIDIER LE GAC

Député de la 3ème circonscription du Finistère

Communiqué de Presse

18 Juin 2021

Revalorisation des retraites des conjoints d'agriculteurs : "une nouvelle étape est franchie" salue Didier Le Gac

Après la revalorisation des retraites agricoles votée en 2020 (227 000 chefs d'exploitation agricole bénéficieront dès le 1er novembre 2021 d'une garantie de retraite minimale portée à 1 035 euros par mois), Didier LE GAC salue l'adoption à l'unanimité par l'Assemblée nationale ce jeudi 17 juin d'un nouveau texte de loi revalorisant cette fois les retraites des conjoints d'agriculteurs (pour 70% des femmes), et aides familiaux.

Pour les femmes qui ont travaillé toute leur vie avec leur conjoint, cette disposition représentera une revalorisation de leur pension de retraite de près de 100 euros par mois en moyenne.

Au total, cette hausse bénéficiera à 210 000 personnes.

Il s'agit d'une nouvelle étape essentielle dans la reconnaissance du travail et des droits des conjoints de nos agriculteurs.

Ce travail de revalorisation des retraites doit se poursuivre.

Didier LE GAC

didier.legac@assemblee-nationale.fr - Blog : <http://didierlegac.bzh/>